

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 11 juillet 2023 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	Т	ANCIAUX Christèle	
2	AIX-LES-BAINS	Т		
3	AIX-LES-BAINS	Т	BRAUER Michelle	
4	AIX-LES-BAINS		CAMUS Gilles	Pouvoir de Marina FERRARI
5	AIX-LES-BAINS		CARDE Daniel	
	AIX-LES-BAINS		FRAYSSE Claudie	
7			FRUGIER Michel	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
	AIX-LES-BAINS		GIMENEZ André	POUVOIT DE DEUT-MAIO VIAL
	AIX-LES-BAINS		GUIGUE Thibaut	
	AIX-LES-BAINS		MOIROUD Christophe	
	AIX-LES-BAINS		MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
	AIX-LES-BAINS		MOREAUX-JOUANNET Isabelle	1 SUVOII GO EGOIO BYIET MEG
	AIX-LES-BAINS		PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
	AIX-LES-BAINS		VAIRYO Nicolas	TOUVOIL GET MAINING DODOGOTIET-NEVOL
	BOURDEAU		DRIVET Jean-Marc	
	BRISON SAINT INNOCENT		CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
17			BARBIER Marie-Claire	Fouvoir de Martine MASSONNA!
	DRUMETTAZ-CLARAFOND		BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
	ENTRELACS		BRAISSAND Jean-François	FOUVOIR DE MICOIAS JACQUIER
	ENTRELACS		COCHET Claire	
	ENTRELACS		GERBELOT Gaëlle	
	ENTRELACS		GUIGUE Jean-Marc	
	ENTRELACS		GRANGE Yves	
	GRESY-SUR-AIX		MAITRE Florian	
25			PIGNIER Colette	
	GRESY-SUR-AIX		POURCHASSE Patrick	
27	GRESY-SUR-AIX		TROQUIER Chrystel	
	LA BIOLLE		DA SILVA LOPES Philippe	
	LA BIOLLE		NOVELLI Julie	
	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT		MORIN Bruno	
	LE BOURGET DU LAC		MERCAT Nicolas	
	LE BOURGET DU LAC		SIMONIAN Edouard	
	LE MONTCEL		HUYNH Antoine	
	MERY		FONTAINE Nathalie	
35	MERY		ROULET Stéphane	
	MOTZ		CLERC Daniel	
	MOUXY		FILIPPI Laurent	
	MOUXY		RAVANNE Catherine	
	ONTEX		CARRIER Christiane	
	PUGNY CHATENOD		CROUZEVIALLE Bruno	
41			ROGNARD Olivier	
	SAINT OURS		ALLARD Louis	
	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE		TOUGNE-PICAZO Brigitte	
	TREVIGNIN		CHAPUIS Nicolas	
	VIVIERS-DU-LAC	Ť	AGUETTAZ Robert	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
	VOGLANS		BERNON Martine	

22 communes présentes

47 VOGLANS

45 VIVIERS-DU-LAC 46 VOGLANS

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS **POTIN** Esther AIX-LES-BAINS POILLEUX Nicolas

T BERNON Martine
T MERCIER Yves

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 4 juillet 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 20 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 47 présents et 7 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N°: 3 Année: 2023

Exécutoire le : 1 1 JUIL, 2023

Publiée le : 1 1 JUIL. 2023

Visée le : 1 1 JUIL. 2023

ADMINISTRATION GENERALE

Recours au vote électronique pour les élections du Bureau communautaire

Afin de faciliter l'organisation des élections liées au Bureau communautaire, il est proposé de recourir au vote électronique.

Le recours à un tel système doit permettre de s'inscrire dans le respect des principes fondamentaux relatifs aux opérations électorales, et notamment permettre, dans le cas des élections, de garantir le scrutin secret.

Il est précisé que le système de vote électronique proposé garantit les principes fondamentaux commandant les opérations électorales, et notamment le secret du vote et la sincérité du scrutin.

Il est proposé que le conseil communautaire de Grand Lac adopte le principe du vote électronique pour les élections liées au Bureau lors de la séance du 11 juillet 2023.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le recours au vote électronique pour les opérations électorales relatives au Bureau communautaire lors de la séance du 11 juillet 2023.

Aix-les-Bains, le 11 juillet 2023

Le President, Renaud BERETTI

La secrétaire de séance, Julie NOVELLI

Délégués en exercice : 68

Présents : 47

- Présents et représentés : 54

Votants: 54Pour: 54Contre: 0Abstentions: 0Blancs: 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 3 : Recours au vote électronique pour les élections du Bureau communautaire

Date de transmission de l'acte :

11/07/2023

Date de réception de l'accusé de

11/07/2023

réception :

Numéro de l'acte :

D4636 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20230711-D4636-DE

Date de décision :

11/07/2023

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.1. Election executif

5.1.1. Election des présidents, vice-présidents et commission permanente du Conseil Général

